

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12363**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Opérateur spécialiste maintenance pneumatiques véhicules industriels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association nationale pour la formation automobile (ANFA)	Délégué général de l'ANFA

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3034 - Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motorcycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)

Code(s) NSF :

252r Entretien et réparation des automobiles, cycles et motorcycles, véhicules industriels, engins agricoles et de chantiers; Entretien, maintenance, réparation de moteurs thermiques et de machineries de navire

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Opérateur spécialiste maintenance pneumatiques véhicules industriels réalise les activités techniques et de service relatives à la maintenance des pneumatiques.

- Concernant les activités techniques, il réalise :
 - . l'ensemble des interventions liées à la maintenance des pneumatiques : le montage / le démontage / l'équilibrage / le recreusage / les permutations,
 - . le contrôle des pressions et la mise aux normes,
 - . l'orientation des pneus démontés,
 - . la réalisation de l'ensemble des interventions liées à la maintenance des pneumatiques effectuées sur sites clients ou en situation de dépannage extérieur.

 - Concernant les activités de service, il réalise :
 - . la préparation des interventions : la préparation et le changement des pneumatiques,
 - . la réalisation des interventions dans le respect du cahier des charges ou des préconisations clients,
 - . l'établissement de relevés d'états du parc,
 - . l'accueil clientèle / la détection des besoins / les conseils d'utilisation,
 - . la communication auprès du client : de la nature des interventions à réaliser / du compte rendu des interventions,
 - . l'agencement et l'entretien du poste de travail / de l'outillage / des équipements,
 - . l'application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise,
 - . la rédaction de comptes rendus d'interventions,
 - . la préparation de tous documents utiles,
 - . l'établissement de tous documents utiles,
 - . l'utilisation de la documentation technique,
 - . la réception / le contrôle / le stockage des produits et marchandises.
- Capacités attestées : - Diagnostiquer l'état des pneus V.I.,
- Assurer les opérations de maintenance des pneumatiques V.I. en atelier, dans le respect des règles de sécurité,
 - Effectuer les opérations de maintenance des pneumatiques V.I. hors entreprise, dans le respect des règles de sécurité,
 - Formuler un conseil d'utilisation et d'entretien,
 - Organiser les activités de la réception à la restitution du véhicule,
 - Etablir tout document administratif,
 - Effectuer la réception et le stockage des produits selon les procédures en vigueur dans l'entreprise,
 - Situer son activité dans l'entreprise et son environnement professionnel.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi est exercé le plus fréquemment dans les PME qui réalisent de manière permanente des interventions de maintenance de Véhicules Industriels (V.I.) (à titre d'exemples : concessions automobiles, réparateurs agréés, ...).

Opérateur spécialiste maintenance pneumatiques véhicules industriels

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1604 : Mécanique automobile

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

- Module "Technologie du pneumatique V.I."
- Module "Maintenance des pneumatiques V.I. -niveau 1"
- Module "Maintenance des pneumatiques V.I. -niveau 2"
- Module "Relation service - niveau 1"
- Module "Gestion et organisation de l'activité - niveau 2"

- Module "Gestion des approvisionnements - niveau 1"

- Module "Environnement professionnel V.I."

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation professionnelle, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 juillet 2010 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Opérateur spécialiste maintenance pneumatiques véhicules industriels, avec effet au 12 mai 2011, jusqu'au 12 mai 2014

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

site A.N.F.A. www.anfa-auto.fr

Lieu(x) de certification :

A.N.F.A. - Sèvres

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Conformément à l'Accord Paritaire du 20 janvier 2004, le C.Q.P. "Opérateur spécialiste maintenance pneumatiques véhicules industriels" a été créé en mars 2006.